

Questions orales

L'EXPORTATION DE POISSON NON TRANSFORMÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je prie le ministre de ne pas s'en remettre uniquement à ce que nous disons de ce côté-ci de la Chambre. Un de ses propres députés, le représentant de South Shore, disait récemment à propos de l'exportation de poisson son transformé de Nouvelle-Écosse—ce qui se fait, de l'aveu du ministre du Commerce extérieur, à la cadence de 80 millions de livres par année—que, cela coûtait un millier d'emplois à la Nouvelle-Écosse. Si l'exportation du poisson non transformé de Nouvelle-Écosse coûte un millier d'emplois, pourquoi le même raisonnement ne s'appliquerait-il pas à la Colombie-Britannique? N'y aurait-il pas les mêmes suppressions d'emplois? Pourquoi ne pas en convenir honnêtement?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, selon la réglementation discriminatoire antérieure qui n'était pas conforme aux règles du GATT, rien ne garantissait que les prises de saumon quinnat, coho et keta seraient débarquées sur les côtes canadiennes, créant par le fait même de nouvelles possibilités de transformation en Colombie-Britannique. La réglementation nouvelle veille à ce que les cinq espèces de saumon et de hareng de Colombie-Britannique arrivent sur nos côtes et débarquent dans des ports canadiens. Nous comptons donc qu'elles y seront transformées.

• (1430)

Permettez-moi d'ajouter que si nous ne voulons pas intervenir dans le commerce international en exportant nos produits de poisson, dont 80 p. 100 vont à l'étranger, nous n'aurons certainement pas les emplois dont le député se préoccupe tant.

M. Broadbent: Voilà, monsieur le Président, une défense vigoureuse des intérêts canadiens. Il n'y a qu'un ministre conservateur pour dire que les prescriptions de transformation qui avaient pour but de conserver les emplois canadiens étaient discriminatoires.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES EMPLOIS DANS LA TRANSFORMATION DU POISSON

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je m'adresse au ministre du Commerce extérieur qui a reconnu que la Nouvelle-Écosse a perdu l'année dernière quelque 80 millions de livres de poisson non transformé.

S'il en est bien ainsi, reconnaît-il aussi avec son propre collègue que cela coûte à la Nouvelle-Écosse 1 000 emplois par an? Le cas échéant, reconnaît-il enfin que l'accord qu'il a signé au nom des Canadiens et qui a abouti à la réglementation concernant la transformation du poisson dont son collègue a parlé signifie qu'en raison de cette ineptie, la Nouvelle-Écosse perd chaque année

au moins 1 000 emplois et que la Colombie-Britannique en perd tout autant. En somme, le gouvernement a abandonné le droit de nos conserveries de l'Atlantique et du Pacifique de transformer notre propre poisson.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique est un partisan irréductible du tribunal du GATT. Or, en 1986. . .

Une voix: Pourquoi n'en avez-vous pas appelé?

M. Crosbie: . . . les États-Unis se sont plaints auprès du tribunal du GATT que les Canadiens interdisaient la vente du saumon et du hareng à leurs usines de transformation, alors que les Américains autorisaient la vente du saumon à nos usines de transformation.

En fait, monsieur le Président, les usines de la Colombie-Britannique achètent aux pêcheurs américains 15 p. 100 du saumon qu'elles transforment.

Une voix: Cinquante p. 100.

M. Crosbie: Quinze p. 100. Le gouvernement des États-Unis a logé une protestation et demandé une décision au tribunal du GATT qui s'est prononcé contre le Canada.

M. Broadbent: Pourquoi n'en avez-vous pas appelé de cette décision?

M. Crosbie: La décision est sans appel. Les décisions du GATT sont sans appel, monsieur le Président. Dans ce domaine comme dans d'autres, le chef du Nouveau parti démocratique est d'une ignorance crasse. Le tribunal du GATT rend des décisions qui sont sans appel.

Nous avons remplacé le règlement jugé inacceptable par une nouvelle série de règlements qui obligent les pêcheurs à décharger leurs prises en Colombie-Britannique de façon que nous puissions les inspecter à des fins de gestion et de conservation. Au lieu de se lancer dans des attaques outrancières à la Chambre des communes, le député ferait mieux de nous appuyer et de nous aider à défendre nos nouveaux règlements.

* * *

LES TRANSPORTS

LA PUBLICATION D'UNE ÉTUDE DE VIA RAIL

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports, je pourrais peut-être la poser à la ministre d'État aux Transports.

Le plan d'entreprise de VIA Rail qui doit être prêt ce mois-ci, mais qui est déjà mis en oeuvre, alors qu'on discute déjà d'indemnités de départ et qu'on annule des réservations sur des trains, est censé préciser en détail comment VIA Rail fonctionnera sous le régime des compressions budgétaires.